

mination, est que ces troupes en trois colonnes, commandées par le Comte de Marbeuf, se sont portées à un Bourg appelé *Nonza*, lieu du plus difficile accès, l'ont pris, & cette prise a déterminé l'entière soumission du *Cap-Corse*, l'une des Contrées les plus peuplées & les plus commerçantes de l'Isle. Plusieurs Chefs des lieux principaux sont venus prêter serment de fidélité entre les mains de Mr. de Chardon, Commissaire du Roi; ce qui feroit penser que Mr. Pascal Paoli & la plupart des autres Chefs ne seroient pas si éloignés des intérêts de la France qu'on le leur prête; qu'ils ne résistent que pour la forme, & que le nombre des Insulaires mécontents ne manquera pas de diminuer sur une Déclaration du Roi, que le Marquis de Chauvelin a fait publier pour assurer les Corfes qu'ils ne dépendront jamais que de Sa Majesté. En conséquence de cette Déclaration, que nous allons rapporter, tous les Bâtimens en mer qui n'arboreront pas le Pavillon François, seront traités comme des Pirates.

Avant la prise de *Nonza*, & aussi tôt que l'on sçut qu'il y avoit eu une affaire en *Corse*, affaire du 24. Août que nous avons marquée, le Duc de Lauzun & le Marquis de Laval, qui étoient à *Toulon*, ont passé dans cette Isle sans attendre le Marquis de Chauvelin, & sans ses ordres; aussi en ont-ils été punis à son arrivée par une prison de trois jours. Ce Général en chef de toutes les troupes Françaises qui sont dans l'Isle de Corse, ayant eu un vent favorable, sa traversée de *Toulon* n'a été que de 24 heures. Il arriva le 27. Août à la *Bastie*, & dès le même jour il y a fait publier l'Ordonnance suivante.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France

